

P.V. n° 15

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : MM. CORNIER - DECHERF.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
SAISON 2024/2025**

91 Engagées

| | | | | | | | | |
|---------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|---|---------------------|--|--------------------|--|
| 03/11/2024 | 1er Tour | 13 matches avec | 26 clubs | | | | | |
| 24/11/2024 | 2ème Tour | 24 matches avec | 13 vainqueurs | + | 35 entrantes | | | |
| 26/01/2025 | 3ème Tour | 24 matches avec | 24 vainqueurs | + | 24 entrantes | | | |
| 23/02/2025 | 4ème Tour | 14 matches avec | 24 vainqueurs | + | 4 entrantes | | | |
| 23/03/2025 | 5ème Tour | 8 matches avec | 14 vainqueurs | + | 2 entrantes | | | |
| 20/04/2025 | 1/4 de Finale | 4 matches avec | 8 vainqueurs | | | | | |
| 25/05/2025 | 1/2 Finales | 2 matches avec | 4 vainqueurs | | | | | |
| 14 ou 15 juin 2025 | FINALE | 1 match avec | 2 vainqueurs | | | | | |
| | | 90 matches | | | | | 91 engagées | |

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des **14** matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 53192026 – G.J. Entente des Vergers Foot 19 / U.E.S. Montmorillon du 22/02/2025

Courriel du G.J. Entente des Vergers Foot 19 du 20/02/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Entente des Vergers Foot 19** et dit l'U.E.S. Montmorillon qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 420 euros pour forfait au G.J. Entente des Vergers Foot 19.

Match n° 53192034 – F.C. Gradignan / Pôle Palois Football Féminin du 23/02/2025

Courriel du Pôle Palois Football Féminin du 19/02/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Pôle Palois Football Féminin** et dit le F.C. Gradignan qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 420 euros pour forfait au Pôle Palois Football Féminin.

Tirage des Huitièmes de Finale :

8 matches avec les **14** vainqueurs du 4^{ème} tour + **2** entrantes.

La Commission effectue un tirage au sort avec **2** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 23 mars 2025 à 15h00** ou le **samedi 22 mars 2025 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation**. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante ou désigné par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à comp@lfn.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE**.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.
- Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15 FEMININE A 11

SYSTEME **COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15 F. A 11**
SAISON 2024/2025

47 Engagées

| | | | | | | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|----------------------|--------------------|----------|--|--|--|
| 11/01/2025 | 1er Tour | 15 matches avec | 30 clubs | | | | | |
| 01/02/2025 | 2ème Tour | 16 matches avec | 15 vainqueurs | 17 entrants | A | | | |
| 19/04/2025 | 3ème Tour | 8 matches avec | 16 vainqueurs | | | | | |
| 17/05/2025 | 1/4 de Finale | 4 matches avec | 8 vainqueurs | | | | | |
| 31/05/2025 | 1/2 Finales | 2 matches avec | 4 vainqueurs | | | | | |
| 14/06/2025 | Finale | 1 match avec | 2 vainqueurs | | | | | |
| | | 46 matches | | 47 engagées | | | | |

2ème Tour :

La Commission homologue les résultats des **16** matches de ce tour.

Tirage des Huitièmes de Finale :

8 matches avec les **16** vainqueurs du 2ème tour.

La Commission effectue un tirage au sort avec **2** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 19 avril 2025 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de **80 minutes**, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueuses de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Cette coupe régionale est exclusivement ouverte aux joueuses des catégories U14 F., U15 F. et U13 F. (3 maximum) aux conditions de sur-classement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ finales incluses.
La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'Annexe 3 des R.G. de la LFNA est applicable sur toute la compétition.
La règle des remplacées remplaçantes s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 FEMININES A 11 – PHASE ELITE LFNA

Match n° **29869182** – Poule Unique – F.C. Girondins de Bordeaux (2) / F.C.E. Mérignac Arlac du 08/02/2025
Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Alan BLONDEL.
Le club du F.C.E. Mérignac Arlac sera crédité de 9.28 euros (8 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD